Republique d'Haiti





-AC, assisté de nore confrère Jules D LAPRES, arpénieur public patente et imposto auxant 905-452-512-0; 48218-0 et 0437-23 pour la commune de Saint Louis de Sud, juridiction du tribunai L'an deux mille dix-luit, en 215 emz de l'independance et le trente 217-2; 00011 2-P et 642446-AB Civil d'Aquin identifié patenté et impose aux nos, 001-229novembre. Nous Emmanuel Lyron, artenieur public pour la

07-11-99-1959-03-0001, venant par représentation de leur l'en mère et représente parties petits fils tel s que Dieutyl Dorasmé, identifié au no Soussigne certifions avoir été requis par les héricieres de feu Pierre Mardi

niois, et an que dessus l'avons seul signé non les parties pour être absentes a la redaction de l'asie avec reste du terrain dix-sopt mêtres CD Oeust, avec servitude quarante mêtre cinquante. DE Est avec rocto interesssées, avons opéré comme suit: AB Nord avec reste du terrain vingt-quatre mêtres. BC Sud-oeus du Sud, a l'effet de nous transporter sur l'habitation Coicou 2ème section communale de Saint Louis du Sud propriétaires, de neurant et domicilie à Grand Baie du Mesle, deuxième section communale de Saint Louis setze centiares de carreau: de terre sont compris dans la figure ABCDE. Dont acte fait et clos les jour, date trente et un mêtres. EA Nord-est avec servitude vingt et un mêtres cinquante. Les douzes ares quatre vingt premier acet deux mille, dument en forme. Rendu sur les lieux, en compagnie de toutes les parties sont consignces, dans le procès verbal de perimetre dresse par l'Arpenteur Jules D LAPRES, en date de terre par acte au rapport de maitre Depas Medina, en date du quiaze mai mil huit cent dix-sept, ces mentions 003824-813-3, ce pour la construction d'un dispensaire. Les donnateurs possedent leur terre sur une plus l'habitation Coicou section et commune sudites qu'ils nous déclarent vouloir abandonner et livrer à tirre de grand mere Julia Nazaire et Innelise Mardi 5) Paul Alexandre, identifié au no: 07-11-1982-03-00063 Lersia Nelcine Alexandre, identifie au no. 07-11-99-1954-12-00020, par représentation de leur feu mère et 00015. Venam par representation de son feu père Tizome Alverno qui hérita sa feu mère Accina March 4) venant par représentation de son père Letes Mardi 3) Alverno Resilomé, identifie au no: 0-11-99-1951-04-京都氏Ortrocomanie sentifaggelus Zilna Mardi 2) Edouard Mardi, identifié au not 07-11-99-1930-12-0001 & forte quantité par héritage de leur feu grand père Pierre Mardi et ce dernier fut acquerour de dix carresux de Pen à l'institution MSPP, ici représentée par la Ministre Marie Greta Roy CLEMENT identifie au mo pour leur faire l'extraction de douze ares quatre-vingt seize centiares de carreau de terre dependant de

Ensuite êtes écrit: Enregistré à Cavaillon le sept décembre deux mille din-huit Folios 233-234 gase

conforme collationnée de expédition délivrée à l'institution MSPP dessus ce jour sept décembre deux mille dix-huit (signé) Jean Faustin Léon, inspecteur principal. Pour copie Le receveur de l'enregistrement soussigné, certifie, avoir transcrit le procès verbal d'arpentage ci en deux cents quinzième de l'indépendance. Certifle conforme. Plan conforme et relatif à notre opération d'avantage en date du trente novembre deux mil dix hui 120 36 60 MSPP 31 m 70